

0380049X
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE POLYVALENT DE LA MATHEYSINE
3 RUE LESDIGUIERES
38350 LA MURE D ISERE
Tel : 0476810011

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 06/11/2025

Sous la présidence de : Françoise Landi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Le conseil d'administration autorise la délégation de signature au chef d'établissement pour les contrats et marchés en application de l'article R421-20 6° d-du code de l'éducation, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer contrats et marchés, dont l'incidence financière est annuelle et dans la limite des crédits ouverts au budget.

Délégation valide pour l'année solaire 2025-2026.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0